



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTION TEMPORAIRE DE L'ITON

Évreux, le 26 avril 2024

L'incendie de l'entreprise de produits charcutiers et traiteurs de Damville, à Mesnil-sur-Iton, le 24 avril 2024, cause une pollution temporaire des eaux de l'Iton.

Les eaux d'extinction de l'incendie du bâtiment, d'une surface supérieure à 2000 m², par leur volume et les matières charriées, ont en effet saturé les capacités de la station et entraîné la disparition des bactéries nécessaires aux opérations de retraitement des eaux usées.

Les captages d'eau potable ne sont pas impactés par cette situation, qui ne présente donc pas de danger direct pour la santé humaine.

A titre de précaution les mesures suivantes sont prises :

- la base de loisirs de Damville est fermée par arrêté municipal ;
- la pêche est interdite sur l'Iton dans les communes de Mesnil-sur-Iton, Sylvains-les-Moulins, Le Val-Doré, Champ-Dolent, Gaudreville-la-Rivière et Glisolles par arrêté préfectoral publié ce matin.
- il est rappelé que l'abreuvement direct des animaux dans le cours d'eau est interdit en règle générale. Le respect de cette règle fera l'objet d'une vigilance particulière de l'Office français de la biodiversité (OFB). Les exploitants concernés sont informés des précautions à prendre.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) autorise l'exploitant de la station d'épuration à réimplanter de nouvelles bactéries afin que le retraitement des eaux puisse reprendre dans les meilleurs délais.

**Cabinet du préfet de l'Eure
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 78 27 33 / 35

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

www.eure.gouv.fr

[@prefet.eure](https://www.facebook.com/prefet.eure)

[@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)

1 / 1

Boulevard Georges Chauvin
CS 40011 - 27022 Évreux Cedex